

Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Rapport d'orientation budgétaire 2022

Version du 25 Février 2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

SOMMAIRE

I/ LE CADRE JURIDIQUE page 4
II/ ETAT DE LA SITUATION MACRO-ECONOMIQUEpage 4
III/ LES DYNAMIQUES ET LES BESOINS CONSTATES A L'ECHELLE DE LA COMMUNE page 6
IV/ LES AXES PRIORITAIRES POUR 2022page 7
V/ LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE page 8
V-1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT page 8
V-1-1 : Dépenses de fonctionnement
V-1-1-A : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2021page 9
V-1-1-B : Etat des dépenses réelles de fonctionnement 2021 page 10
V-1-1-C: Explications relatives aux évolutions des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2021page 11
V-1-1-D: Les perspectives associées aux dépenses de fonctionnement 2022 page 12
V-1-2 : Recettes de fonctionnement
V-1-2-A : Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2015 et 2021 page 15
V-1-2-B : Etat des recettes réelles de fonctionnement 2021
V-1-2-C : Analyse des recettes de fonctionnement 2021 et perspectives 2022 page 19
V-2 : SECTION D'INVESTISSEMENT page 26

V-2-1 : Dépenses d'investissementpage 26
V-2-1-A: Evolution des principales dépenses réelles d'investissement entre 2015 et 2021page 26
V-2-1-B : Zoom sur les dépenses d'investissement 2021page 28
V-2-1-C : Etat des demandes associées aux dépenses prévisionnelles d'investissement 2022page 30
V-2-2 : Recettes d'investissementpage 32
V-2-2-A: Evolution des recettes d'investissement à l'échelle du mandatpage 32
V-2-2-B : Zoom sur les recettes d'investissement 2021page 33
V-2-2-C : Analyse des recettes d'investissement 2021 et perspectives 2022page 34
VI/ ETAT DE LA DETTE ET PERSPECTIVESpage 37
VI-1: La structure de la dettepage 37
VI-2: La gestion de la dette entre 2015 et 2021page 38
VI-2-1 : Une nouvelle trajectoire de l'encours de la dette à partir de 2021page 38
VI-2-2 : Evolution de l'épargne de la Commune – une trajectoire favorable de la capacité d'autofinancement brutepage 38
VI-2-3 : Un changement de trajectoire de la capacité de désendettement à observer à compter de 2021page 41
VII – Programmation pluriannuelle prévisionnelle des investissements communaux 2022-2026 et perspectives d'évolution de la dette communalepage 42
VIII- Evolution des relations financières entre la Commune et la COPAMO 2021-2022page 44
IX – Bilan financier associé à la crise sanitaire au titre de l'exercice 2021

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

3

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Les chiffres associés à l'exercice comptable 2021 répertoriés dans ce document ne seront définitifs qu'à la date de clôture des comptes.

I/ LE CADRE JURIDIQUE

Au titre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au sein des communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne ensuite lieu au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 a introduit de nouvelles règles concernant le DOB, à savoir que chaque collectivité doit présenter :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

II/ ETAT DE LA SITUATION MACRO-ECONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

A l'échelle de la zone euro

- ✓ une chute vertigineuse du PIB de 6,5% en 2020 pour un rebond de 5,2% en 2021,
- ✓ une réaction significative de la BCE au contexte sanitaire reposant notamment sur une politique monétaire accommodante tablant sur des taux d'intérêt très bas,

A l'échelle de la France

- ✓ une économie nationale durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020, reculant de 5,9 % au premier trimestre puis de 13,8 % au deuxième trimestre suite au premier confinement. Le PIB français a cru de 6,5% en 2021 et sa croissance 2022 est estimée à 5,5%
- √ des créations d'emplois salariés très dynamiques au premier semestre 2021, dépassant le niveau d'avant crise sanitaire. Le taux de chômage est revenu en dessous de son niveau d'avant crise à partir du second semestre 2021,
- √ l'inflation de l'Indice des Prix à la Consommation est passée à 2,8% en glissement annualisé en janvier 2022. Selon les chiffres de l'INSEE, l'inflation devrait se poursuivre dans des proportions similaires en 2022,
- ✓ le contexte sanitaire a eu un impact durable sur le déficit public qui a atteint 9,1 % du PIB en 2020 (8,4% en 2021), alors que la dette publique s'élèverait à 115,3 % du PIB (115,6% en 2021).



III/ LES DYNAMIQUES ET LES BESOINS CONSTATES A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

> Sur le plan démographique

Une augmentation continue de la population totale jarrezienne ces dernières années (chiffres INSEE)							
2019 4 556 hab.							
2020	4 598 hab.						
2021	4 641 hab.						
2022 (recensement 2019)	4 674 hab.						

Une nette augmentation du nombre de naissances enregistrées depuis 2020					
2019	45				
2020	44				
2021	53				

Une augmentation continue du nombre de personnes âgées (+ 75 ans)						
2019	290					
2020	338					
2021	332					

Reçu en préfecture le 08/03/2022

fiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

> Sur le plan de l'attractivité des services publics

	2015-	2016-	2017-	2018-	2019-	2020-	2021-
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ecoles publiques - Les Chadrillons	408	417	435	442	474	454	459
Primaire	252	266	274	279	292	290	298
Maternelle	156	151	161	163	182	164	161
Ecole Privée	139	129	124	127	117	113	120
TOTAL	547	546	559	569	591	567	579

> Sur le plan de la dynamique immobilière locale

Evolution di	Evolution du nombre de ventes ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) entre 2018 et 2021									
2018 2019 2020 2021										
Nombre de DIA	70 ventes	63 ventes	70 ventes	85 ventes						
Montants	16 119 000.00 €	20 714 000.00 €	20 350 000.00 €	30 013 003.00€						



IV/ LES AXES PRIORITAIRES POUR 2022 - 2023

- ✓ Continuation de l'opération de l'opération redynamisation du centre Bourg
- ✓ Création de 3 salles de classe et une salle d'activité
- ✓ Utilisation de la cuisine centrale dès la prochaine rentrée scolaire.
- ✓ Aménagement bureau de poste dans les locaux de la mairie et mise en conformité de la mairie.
- ✓ Continuation de renforcement des actions en matière de cadre de vie et d'environnement
- ✓ Continuation de développement des actions à caractère social
- ✓ Développement de la culture
- ✓ Renforcement du lien avec la COPAMO avec mise à disposition centre loisirs enfant

Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

V / LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

V-1: SECTION DE FONCTIONNEMENT

Reçu en préfecture le 08/03/2022

offiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

* Résultat de l'exercice

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice 2021	2 685 186.13€	3 448 681.96€
Résultat de l'exercice 2021		763 495.83€
Report de l'exercice 2020		
Résultat cumulé (réalisations 2021 + report 2020)		+ 763 495.83€

UN RESULTAT EN HAUSSE MALGRE
LE CONTEXTE SANITAIRE: LA
TRADUCTION DE LA REPRISE DES
ACTIVITES PERISCOLAIRES, DE
LOCATION, L'OBTENTION DE
DOTATION SUPPLEMENTAIRE ET
D'UNE ENTREE DE RECETTES
EXCEPTIONNELLES

* Résultats des exercices antérieurs (pour mémoire)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
528 544.37	477 321.25 €	434 847.55 €	472 133.65 €	498 909.48 €	523 486.74€

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

V-1-1: DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

V-1-1-A: Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021	Variation entre 2015 et 2021
TOTAL	2 303 510.59 €	2 359 668.78 €	2 338 142.85 €	2 408 681.95 €	2 442 853.96 €	2 304 057.93€	2 558 820.85€	+ 11.06 %	+ 11.08 %
Dont									
011 – charges à caractère général	631 991.60 €	642 546.84 €	626 969.44 €	605 486.84 €	569 243.62 €	501 089.97 €	648 021.37€	+ 29.32 %	+ 2.54 %
012 – charges de personnel	1 134 461.45 €	1 183 053.60 €	1 167 557.88 €	1 234 677.88 €	1 267 145.96 €	1 283 178.83 €	1 368 527.78€	+ 6.65 %	+ 20.63 %
014 – Atténuations de produits	110 128.00 €	110 052.00 €	123 016.00 €	185 293.32 €	184 979.94 €	128 998.00 €	130 475.00€	+ 1.14 %	+ 18.48 %
65 – autres charges de gestion courante	355 928.42 €	397 091.63 €	362 795.05 €	330 792.13 €	369 881.34 €	343 514.30 €	362 483.50 €	+ 5.52 %	- 1.84 %
66 – charges financières	69 643.80 €	52 959.60 €	52 239.94 €	48 909.92 €	47 073.10 €	42 400.63 €	45 641.21€	+ 7.64 %	- 34.24 %
67 – charges exceptionnelles	1 357.32 €	3 965.11 €	5 564.54 €	3 522.79 €	4 530.00 €	4 876.20 €	3 671.99 €	- 24 %	+ 259.25 %

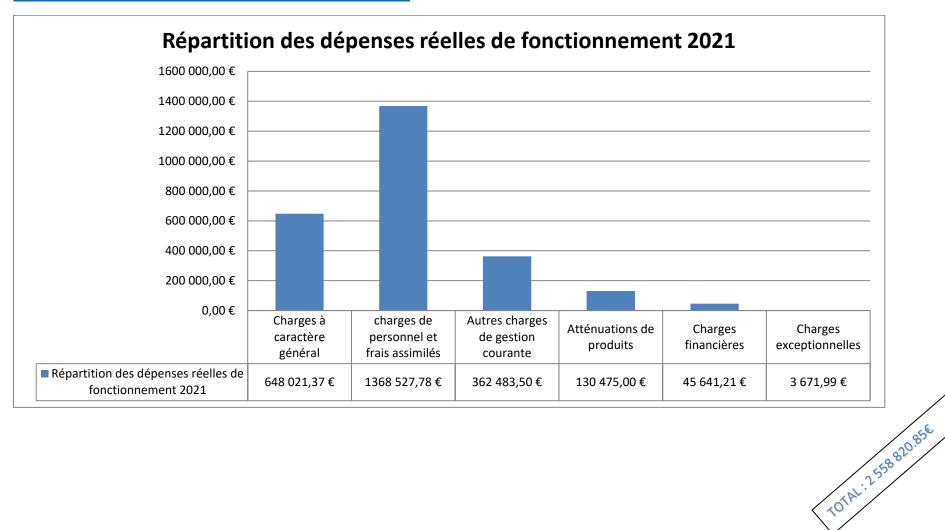
Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

V-1-1-B: Etat des dépenses réelles de fonctionnement 2021





V-1-1-C: Explications relatives aux évolutions des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2021

Chapitre 011 - charges à caractère général

Du fait de la pandémie de Covid-19, l'année 2020 constitue un exercice particulier. Les variations sur certains postes sont parfois considérables. Aussi, dans certains cas pour une meilleure analyse nous ferons référence à l'année 2019.

Les dépenses du chapitre sont en hausse de plus de 29 % par rapport à 2020.

La reprise de la fréquentation des bâtiments entraîne une hausse de plus de 32 % des dépenses d'énergie et d'électricité. On retrouve un montant plus proche de celui de 2019.

Les évènements et manifestations sportifs et culturels ont repris en 2021.

On peut constater une hausse des fournitures scolaires de 47%.

Les contrats de prestation de service (notamment la convention de mise en fourrière) sont également en hausse de 79%.

La forte hausse des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments est expliquée par la réfection d'un mur de fondation rue du Perron.

On peut constater une hausse de 97% par rapport à 2020 en ce qui concerne l'entretien du matériel roulant. On retrouve le niveau des montants de l'année 2019.

Le poste maintenance a considérablement augmenté de 23%.

Les formations annulées en 2020 ont pu être effectuées en 2021 ce qui entraine une hausse importante sensiblement égale aux dépenses de 2019.

Le poste Divers est en très forte hausse. Il correspond à la mission d'audit et d'accompagnement à la mise en place d'un processus de participation citoyenne.

Le poste fêtes et cérémonie a nettement augmenté depuis l'an passé mais n'arrive pas au chiffre réalisé en 2019 : certaines cérémonies ont dû être annulées au cours de l'année 2021 à cause de la pandémie.

La commission culture a été lancée en 2021 ce qui explique la forte hausse des frais de publication, des intervenants spectacles.

Les frais de télécommunications ont augmenté de 50%.

Chapitre 012 - charges de personnel

Les dépenses du chapitre sont en hausse par rapport à 2020 (+ 6.65 %).

Au cours de l'année 2021, nous pouvons constater une mise à disposition de personnel du centre de gestion pour des missions de direction générale poste des services, de finances et d'urbanisme suite des mouvements de personnel. La plateforme ingénierie de la COPAMO a également été mobilisée pour les missions relatives à la construction du restaurant scolaire et l'accompagnement au recrutement d'un prestataire pour la cuisine centrale.

Ceci explique la forte hausse du compte personnel affecté par le GFP de rattachement et autre personnel extérieur en 2021.



Chapitre 014 - atténuations de produits

On constate une stabilité des attributions de compensation versées à la COPAMO et du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre sont en hausse de plus de 5 % par rapport à 2020 :

- Hausse de 50% du versement de la subvention au CCAS
- Hausse des subventions versées aux associations.

Chapitre 66 - charges financières

Les dépenses du chapitre sont en hausse de plus de 7 % par rapport à 2020. Les intérêts d'emprunt sont en progression cette année suite au recours d'un nouvel emprunt.

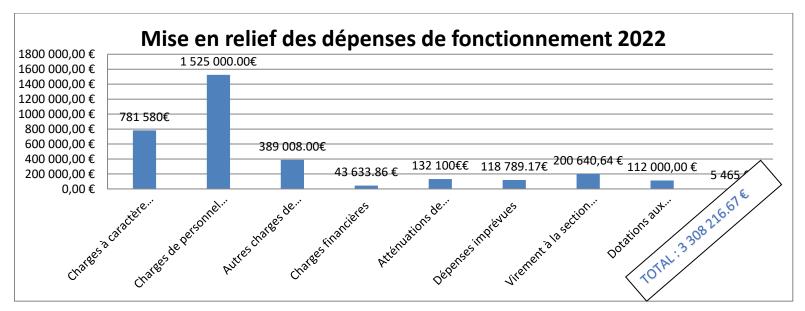
<u>Chapitre 67 – charges exceptionnelles</u>

Les dépenses du chapitre sont en diminution de 24 % par rapport à 2020.

Cette diminution s'explique par la diminution des annulations de réservations de salle.

Le poste bourse aux livres est également en nette diminution par rapport à l'année 2020

V-1-1-D: Les perspectives associées aux dépenses de fonctionnement 2022



Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



Chapitre 011 – charges à caractère général – état des demandes

Une augmentation de 11 % des dépenses est à prévoir par rapport aux crédits ouverts en 2021.

- Affectation de crédits nouveaux au Conseil municipal des Jeunes dont la création a été approuvée en fin d'année 2021
- Communication : accompagnement à la mise en place d'une nouvelle proposition graphique dédiée aux supports de communication est à l'identique avec une stabilité de l'enveloppe attribuée au Soucieu Mag,
- stabilisation prévisionnelle des dépenses affectées aux honoraires d'avocat,
- Diminution de 26% de l'enveloppe allouée aux évènements et cérémonies,
- Continuité de l'accompagnement des élus dans le cadre du processus de participation citoyenne,
- Augmentation de 11% des frais de télécommunications consécutive à l'adaptation des outils au contexte sanitaire.

<u>Chapitre 012 - charges de personnel – des dépenses revalorisées</u>

Une augmentation des dépenses du chapitre de 7 % est à prévoir par rapport aux crédits ouverts en 2021.

- Revalorisation de la rémunération minimale induit le relèvement de l'indice majoré minimum (ou versement d'une indemnité différentielle) consécutive à l'augmentation du SMIC,
- Le contexte sanitaire contraint la collectivité à établir une prévision majorée en termes d'effectifs, notamment au Pôle Enfance et au service en

charge de l'entretien des bâtiments, ainsi que des frais de recours à l'intérim et du CDG69.

- Instauration de l'indemnité de fin de contrat, représentant 10 % du montant brut total perçu par les agents contractuels, conjuguée avec le provisionnement du paiement d'une allocation d'aide au retour à l'emploi,
- Prévision de remplacements à effectuer sur des postes occupés par des agents titulaires actuellement absents,
- Personnel extérieur : poursuite de la rémunération portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'expertise administrative apportée dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe et recours au service remplacement du Centre de Gestion sur les missions d'urbanisme notamment.

<u>Chapitre 65 – autres charges de gestion courante – des dépenses</u> maintenues

Une très légère augmentation des dépenses du chapitre de 1 % est à prévoir par rapport aux crédits ouverts en 2021.

- Participation au fonds commun pour la transition écologique du Pays Mornantais
- Attribution identique au BP 2021 de la subvention auprès du CCAS en réponse à la réalisation d'une analyse des besoins sociaux
- Conservation de l'enveloppe allouée aux subventions des associations

<u>Chapitre 014 – Atténuations de produits – des prévisions à niveau constant</u>

Les dépenses prévues au chapitre 014 sont identiques par rapport aux crédits ouverts en 2021.

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



- Maintien du montant associé à l'Attribution de Compensation versée à la COPAMO

- Le montant de la contribution communale 2021 au FPIC, est à l'identique du BP2021

- Considérant le récent déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon », aucun montant ne sera donc prévu au titre de l'exercice 2022 quant au règlement des pénalités issues de la loi SRU.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues

Les crédits ouverts au chapitre sont augmentés de 62% par rapport au BP 2021

Chapitre 66 - Charges financières

Le montant des charges financières diminue de 10% par rapport au BP 2021.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – des prévisions maintenues

Les prévisions pour 2022 sont calculées à l'identique du BP 2021.



V-1-2: RECETTES DE FONCTIONNEMENT

V-1-2-A: Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2015 et 2021

Montants (en €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	2 906 477.18	2 906 084.12	2 855 754.63	2 972 420.69	3 043 877.82	2 951 463.47	3 448 681.96
Dont principalement		l			<u> </u>		
Chap.013 – Atténuations de char	ges						
Indemnités journalières + Fonds de Compensation du SFT	17 593.64	13 092.86	18 301.33	16 796.40	12 414.56	25 028.59	15 264.21
Chap. 70 – Produits des services,	du domaine et v	entes diverses					
Dont principalement							
Régie Pôle Enfance	276 090.83	262 534.30	291 802.28	302 692.58	317 874.68	187 853.85	310 270.42
Régie Bibliothèque	5 134.48	6 037.87	5 555.60	5 550.04	5 506.30	4 334.00	7 671.25
Concessions cimetière	1 998.67	2 961.33	4 463.20	6 022.10	4 466.00	5 390.00	4 928.00
Mises à disposition locaux + charges bâtiments	17 817.07	12 947.18	22 933.81	17 212.34	13 350.39	644.39	5 173.30
Redevances d'occupation du domaine public communal	3 637.85	4 209.14	4 111.78	4 263.17	4 468.71	4 558.89	4 709.16
Redevances antennes + panneau photovoltaïque	12 597.43	12 208.97	12 553.43	16 332.46	21 049.57	19 226.63	13 396.08
Total	331 674.94	308 630.40	349 529.50	357 782.06	366 445.65	222 007.76	346 148.21

Reçu en préfecture le 08/03/2022

fiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Chap.73 – Impôts et taxes							
Fiscalité Locale Directe :							
- Taxe d'habitation	1 592 268.00	1 608 834.00	1 643 430.00	1 689 038.00	1 749 122.00	1 794 133.00	1 868 959.00
- TFPB	1 332 200.00	1 000 034.00	1 043 430.00	1 003 030.00	1745 122.00	1754 155.00	1 000 333.00
- TFPNB							
Fiscalité Locale Indirecte	36 343.00	167 169.51	169 246.21	194 430.89	207 099.93	215 175.30	235 797.64
Dont					l		
FDTADEN	0	130 160.51	131 475.21	156 076.89	168 017.93	174 713.30	185 707.54
Taxe sur les pylônes électriques	26 358.00	27 024.00	27 786.00	28 380.00	29 100.00	30 480.00	31 176.00
FNGIR	9 985.00	9 985.00	9 985.00	9 974.00	9 982.00	9 982.00	9 982.00
Droits de place	2 855.00	3 104.15	2 815.20	1 902.70	2 257.75	2 924.40	8 932.10
Total chap.73	1 631 466.00	1 779 107.66	1 815 491.41	1 885 371.59	1 958 479.68	2 012 232.70	2 104 756.64
Chap. 74 – Dotations, subvention	ns et participation	is					
Dont principalement							
Dotation Globale de Fonctionnement	523 617.00	473 892.00	449 282.00	465 602.00	461 472.00	465 243.00	677 273
Dotation Forfaitaire	378 341.00	333 439.00	307 411.00	318 775.00	318 907.00	318 775.00	318 938.00
Péréquation		<u> </u>	<u>I</u>	<u> </u>	<u>I</u>		
Dotation de Solidarité Rurale	53 217.00	57 163.00	61 254.00	65 458.00	66 908.00	69 083.00	281 872.00
Dotation Nationale de Péréquation	92 059.00	83 290.00	80 617.00	81 639.00	75 857.00	77 395.00	76 463.00

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Compensation	178 486.95	66 275.47	72 983.07	70 536.09	63 653.00	67 225.87	26 249.23
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)	135 801.95	33 442.47	28 800.07	22 991.09	15 742.00	15 841.87	15 956.23
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	1 477.00	8 809.00	390.00				
Exonérations taxes foncières et d'habitat	41 208.00	24 024.00	43 793.00	47 545.00	47 911.00	51 384.00	10 293.00
Subvention GFP de rattachement					33 100.00	33 100.00	22 067.00
Départements – utilisation des équipements sportifs	29 210.00	80 712.00	8 162.00	14 568.00	22 546.00	13 978.00	14 826.00
Autres organismes – CAF (PSO, PSEJ), Etat (fonds d'amorçage – fonds de soutien au développement des activités périscolaires), France Agrimer	112 878.18	91 049.45	105 722.87	109 996.61	79 901.41	71 732.98	74 343.70
Total chap.74	878 133.73	742 724.28	640 711.10	686 611.08	679 395.93	671 617.02	834 963.31
Chap.75 - Autres produits de gestion courante							
Revenus des immeubles dont régie EFT	42 584.87	34 906.35	25 763.22	19 895.35	15 472.21	8 129.27	8 254.37

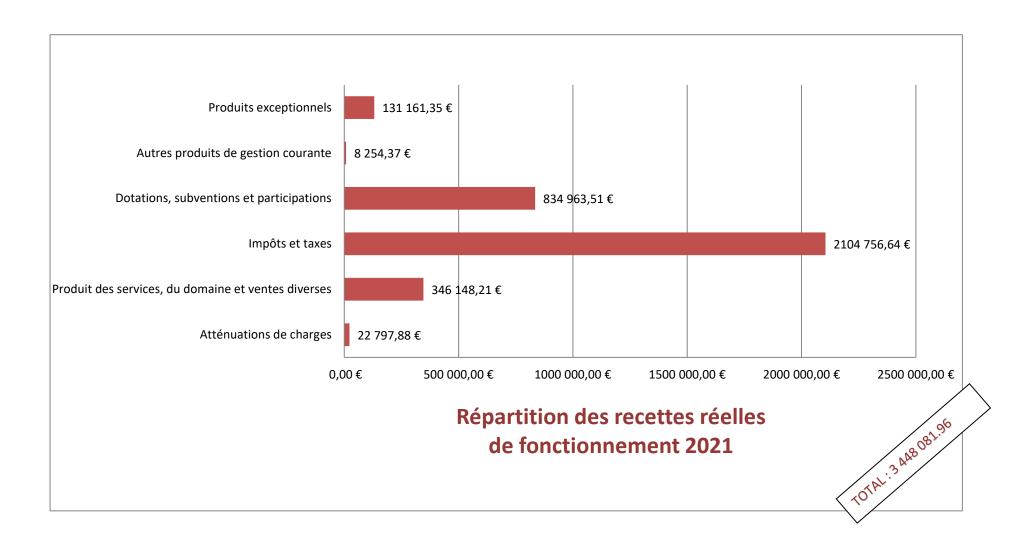
Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

V-1-2-B: Etat des recettes réelles de fonctionnement 2021





V-1-2-C: Analyse des recettes de fonctionnement 2021 et perspectives 2022

Chap. 013 – atténuations de charges

Les recettes du chapitre associées principalement au reversement des indemnités journalières des agents ont diminué en raison d'une diminution des arrêts de travail de longue durée. Les prévisions pour 2022 s'élèvent à 5 000€, soit une diminution de 66 % par rapport aux crédits ouverts en 2021.

Chap. 70 – produits de services, du domaine et ventes diverses.

Les recettes du pôle enfance associées aux temps de restauration scolaire, périscolaires et d'étude surveillée s'élèvent en 2021 à 346 148.21 €, soit une hausse de près de 65 % par rapport à 2020 malgré plusieurs épisodes de fermeture d'école, modulation du service restauration scolaire, en raison du contexte sanitaire. Nous retrouvons un montant similaire à l'année 2019. Le montant prévisionnel pour 2022 est évalué à 320 000 € soit une prévision sensiblement identique au BP2021 du fait des incertitudes qui demeurent quant à l'évolution du contexte sanitaire.

Les recettes 2021 issues de la régie de la bibliothèque sont également en très forte hausse par rapport à l'exercice antérieur. Les recettes liées aux spectacles ne sont pas très élevées car certains ont été annulés suite à la continuité de la pandémie. Les prévisions associées aux redevances et droits des services à caractère culturel seront évaluées à un montant de 10 000€ pour 2022

Les recettes issues des concessions de cimetière ont légèrement diminué par rapport à l'exercice 2020.

Les recettes issues des redevances d'occupation du domaine public sont stabilisées. Les prévisions pour 2022 seront établies conformément à cette dynamique.

Le montant des redevances perçues au titre des antennes implantées sur le territoire de la commune ainsi que celui issu de l'installation photovoltaïque sur le bâtiment de l'Espace Flora Tristan observe une diminution de près de 30 %. La prévision 2022 sera axée sur la base du montant des redevances perçues en 2021.

Les redevances d'occupation du domaine public sont identiques à 2020 et 2019. Les prévisions pour 2022 seront établies dans la continuité.

Chap.73 – impôts et taxes

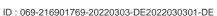
Le Produit de Fiscalité Directe locale (FDL)

En 2021, le produit issu de la TH sur les résidences principales n'est plus perçu par les communes. Les collectivités sont intégralement compensées de la suppression de cette recette fiscale dans les conditions prévues à l'article 16 depuis la loi de finances pour 2021. Ce dispositif plaçant depuis 2021 la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au rang d'impôt pivot.

La part départementale de de TFPB est affectée aux seules communes, répartie par application d'un coefficient correcteur visant à neutraliser les phénomènes de sur et sous compensation. Le taux de TFPB de référence Pour 2022 correspondra à la somme des taux départementaux et communaux de 2021. Les communes ont pu exercer dès 2021 leur pouvoir

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



de taux en matière de TFPB et à compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir le compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la compter de 2022 leur pouvoir le compter de 2

Produit de la fiscalité indirecte locale (FIL)

Montants (en €)	Produit FIL 2020	Produit FIL 2021	Prévision FIL 2022
FDTADEN	174 713.30	185 707.54	185 000.00
Taxe sur les pylônes électriques	30 480.00	31 176.00	30 700.00
FNGIR	9 982	9 982	9 982.00

d'exonération et d'abattement dans les conditions de droit commun.

Le Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (FDTADEN)

Les recettes fiscales transférées aux Communes par les Départements au titre du FDTADEN reposent sur l'évolution des ventes immobilières. Le PLF2022 prévoit que les pertes de ressources enregistrées par les Départements en 2021 par rapport à 2020 devraient influer directement sur une baisse des DMTO, évaluée à hauteur de -10 %. Une baisse prévisionnelle qui interviendrait à contre-sens de la dynamique positive observée de l'enveloppe allouée aux DMTO par les Départements ces dernières années.

Considérant l'évolution combinée des données communales entre 2020 et 2021, d'une part, associée aux critères retenus par la commission permanente du Conseil départemental du Rhône quant à la répartition de

l'enveloppe allouée au FDTADEN et de la baisse prévisionnelle des DMTO pour 2021, il est proposé d'estimer le montant prévisionnel 2022 à hauteur du montant perçu en 2021 soit 168 000.00 €.

La Taxe sur les pylônes électriques

Pour mémoire, la taxe sur les pylônes électriques, instituée par l'article 1519 A du Code Général des Impôts (CGI) au profit des communes notamment, correspond à une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes supportant certaines lignes électriques. Les montants sont révisés chaque année conformément à la variation constatée au niveau national du produit de la TFPB et des bases physiques imposables. Il sera proposé d'inscrire une recette prévisionnelle pour 2022 à hauteur de 30 570.00 €.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Les sommes perçues au titre du FNGIR sont restées inchangées entre 2020 et 2021, il sera proposé de maintenir le même montant pour 2022 soit 9 982.00 €.

<u>Droits de place</u>: les recettes constatées en 2021 sont en très forte hausse par rapport aux années antérieures. Ceci s'explique par la création d'un second marché hebdomadaire le dimanche en fin d'année 2020. Les prévisions pour 2022 seront revalorisées à la hausse à hauteur de 50 % par rapport aux crédits ouverts au BP2021 en raison du redimensionnement des recettes prévisionnelles issues des droits de place du marché dominical sur une année conjugué avec la révision des tarifs applicables aux droits de place.



Chap.74: Dotations, subventions et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Dans le PLF2022, les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 52.03 Md€.

Libellés	Produit 2019 (en €)	Produit 2020 (en €)	Produit 2021 (en €)	Evolution prévisionnelle	Prévisions 2022 (en €)
Dotation Forfaitaire	318 907	318 775	318 938	-0 %	319 000
Dotation de Solidarité Rurale	66 908	69 083	281 872	+308.00 %	200 000
Dotation Nationale de Péréquation	75 857	77 395	76 463	- 1.20 %	75 600
TOTAL DGF	461 672	465 253	624 099		594 .600
Evolution constatée ou estimée en %	-0.90 %	+ 0,78 %	+ 34.14 %		-4.00%

Le produit de DGF en 2021 a été est enregistré à la hausse par rapport à 2020 (+ 34.14 %). Ceci s'explique par la perception en 2021 de la DSR qui à tort n'était pas attribuée à la commune les années antérieures. La dotation forfaitaire reste stable. L'évolution de la population DGF constitue le variable pivot de l'évolution de la dotation forfaitaire. L'augmentation constante et progressive de la population jarrézienne préserve actuellement la collectivité d'une baisse plus significative de la dotation forfaitaire. Il est proposé de prévoir une baisse prévisionnelle de dotation forfaitaire en 2022 à taux constant de 4%

Concernant la DSR, le potentiel financier par habitant de la Commune est inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de la strate démographique à laquelle elle appartient, dans les conditions actuelles d'éligibilité définies au titre de la fraction dite « péréquation », cette dotation est pérenne pour la commune. Considérant l'augmentation de l'enveloppe allouée à la DSR en 2022 au titre du renforcement du dispositif de péréquation, il est proposé de maintenir une prévision à la baisse du produit correspondant à taux constant.

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation, la commune est éligible à la part principale à titre dérogatoire, dans les conditions actuelles d'éligibilité, à savoir :

- Avoir un potentiel financier par habitant inférieur au potentiel financier moyen de sa strate de population majoré de 5 %,
- Avoir un effort fiscal compris entre l'effort fiscal moyen de sa strate de population et 85 % de cet effort fiscal moyen.

La commune remplit également les conditions d'éligibilité à la part majoration, à savoir :

- Compter moins de 200 000 habitants et être éligible à la part principale,
- Avoir un potentiel fiscal relatif aux seuls « produits post-TP par habitant » inférieur de 15 % à la moyenne de sa strate de population (2021 – 49.39 %).

<u>Compensation</u>: Le montant perçu par la commune au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est nul depuis 2018. Concernant le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), après une diminution proche de 31 % enregistrée en 2019, le montant perçu en 2020 est en augmentation de 0.63%. Le montant perçu en 2021 est en diminution de 1 %. Il est proposé

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

de maintenir la prévision 2022 au même niveau que le montant enregistré en 2021.

Pour mémoire, les compensations perçues par la commune au titre des taxes foncières et d'habitation correspondent aux allocations annuelles versées par l'Etat pour compenser les pertes de recettes fiscales résultant d'exonérations et allègements de bases décidés par voie législative. Celles perçues jusqu'à présent au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales seront transférées au chapitre 73 en 2022 au titre du montant de TH compensée. Le montant pour 2021 a augmenté de 8%. Les compensations associées aux exonérations de taxes foncières sont évaluées à hauteur de 8 000.00 €.

Autres participation - Dotation Générale de Décentralisation : depuis l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque, la Commune perçoit une dotation de l'Etat qui est identique en 2021 reposant sur aucune révision des opérations subventionnable. La commune devrait pouvoir bénéficier de cette dotation jusqu'en 2022. Le montant attendu pour 2022 est évalué à 10 590.00 €.

Départements – utilisation des équipements sportifs : il s'agit des recettes perçues au titre de la participation aux frais d'utilisation de certains équipements sportifs de la Commune à hauteur de 3 trimestres par an. En 2021, la recette enregistrée, conforme aux prévisions s'est élevée à hauteur de 14 826.00 €. L'estimation pour 2022 sera identique à celle de 2021 soit 14 000 €.

Fonds de concours — espace jeunes : Le montant s'élève à 22 067.00€ évolution des relations financières entre la commune et la COPAMO (VIII). Ce montant a diminué de 33% par rapport à 2020

Autres organismes – CAF (PSO, PSEJ), Etat : le montant des subventions versé par la CAF à la Commune est de 72 996€ en 2021. Il a par rapport à

2020 de 1% (pour mémoire : arrêts constatés des subventions au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, du poste de coordination enfance-jeunesse au titre de la PSEJ, du dispositif « lait scolaire »). Le montant global perçu en 2021 est en baisse de plus de 10 % par rapport à 2019. Cette baisse ayant pour corolaire la diminution du temps de présence des enfants associée à la fermeture temporaire des écoles.

La prévision des recettes pour 2021 est établie sur la base du montant budgétisé en 2020 diminué de 1.32 %, à savoir :

Montants (en €)	Recettes CAF 2021
PSO périscolaire	49 0001.00
PSEJ – ALSH Enfance-Jeunesse	23 991.00
TOTAL	72 992.00

Chap. 75 – Revenus des immeubles.

La baisse des recettes constatées au chapitre entre 2021 et 2019 est supérieure à 46 % et repose principalement sur la baisse des produits perçus au titre de la régie de l'EFT en raison du contexte sanitaire et des annulations de réservation subséquentes. On constate des recettes d'un montant de 8 254€ sensiblement identique à 2020. Il sera proposé pour 2022 de réadapter les prévisions sur la base des recettes enregistrées en 2020, considérant les incertitudes associées à l'évolution du contexte sanitaire.

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Chap. 77 – Produits exceptionnels

Les recettes du chapitre sont en très forte augmentation en raison des mandats annulés sur exercice antérieurs pour un montant de 120 743.85€

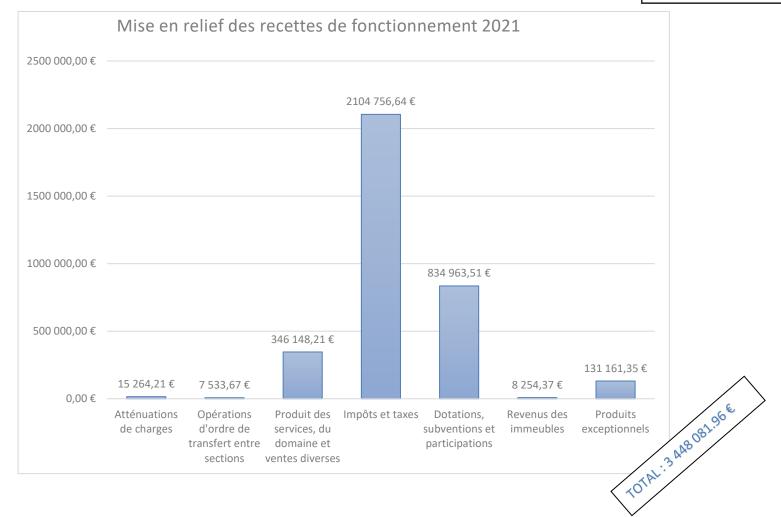
(remboursement des amendes payées par la commune au titre du nonrespect de la loi SRU) et de remboursement de sinistre de 10 416.50€.

Aucune prévision pour 2022 ne sera établie.

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE





V-2: SECTION D'INVESTISSEMENT

V-2-1: DEPENSES D'INVESTISSEMENT

V-2-1-A: Evolution des principales dépenses réelles d'investissement entre 2015 et 2021

Montants (en €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	946 164.41	920 388.81	868 648.99	407 547.35	818 902.50	1 357 324.48	2 658 379.91
l			Dont				
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	105 717.83	86 245.10	111 906.13	115 253.42	141 747.65	123 413.20	151 693.64
Chap.20 – immobilisations incorporelles	10 330.93	31 721.25	31 456.67	34 566.97	14 692.21	2 280.00	896.40
Chap. 204 – subventions d'équipement versées	17 646.3	19 969.20	6 166.92			130 668.26	15 345.41
Chap.21 -immobilisations corporelles (hors opérations)	120 536.55	39 632.23	412 582.30	177 390.23	199 368.64	183 193.76	72 209.26
Chap.23 – immobilisations en cours (hors opérations)	443 062.13	104 534.15	233 719.08	31 254.61	83 221.28		
Dont						1	

Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

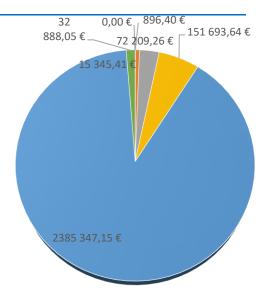
2312	4 213.20	1 416.47	78 690.00		83 221.28		
2313			2 209.13				
2315	438 848.93	103 117.68	152 819.95	31 254.61			
Opérations d'équipement							
320 (centre-bourg – tranche 1)							
321 (locaux techniques et ass)	248 692.52	580 379.68	9 890.29				
322 (VDI école élémentaire)		57 907.20					
323 (TBI école élémentaire)			42 771.60	456.00			
324 (badgeuse)			12 156.00				
325 (Château Brun)							
326 (restaurant scolaire)				3 392.99	275 847.80	907 593.26	2 385 347.15
327 (remplacement postes windows 7)					20 000.00		
328 (revitalisation du centre-bourg)						10 176.00	32 888.05



V-2-1-B: Zoom sur les dépenses d'investissement 2021

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles (hors	896.40
opérations et 204)	
Licences, certificat électronique	896.40
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	15 345.41
(sauf opérations)	15 545.41
Travaux d'aménagement du chemin de la croix-	
blanche (fonds de concours COPAMO)	
Enfouissement du réseau orange Rue du Perron	2 374.41
Attribution d'aides aux travaux – opération	
programmée d'amélioration de l'habitat et de	12 971.00
renouvellement urbain	
Participation aux travaux de remise en état de	
l'Aqueduc	
Chapitre 21 – immobilisations corporelles (hors	72 209.26
opérations)	72 209.20
Document modificatif parcellaire cadastral	474.00
Clôture jardin Flora	417.10
Réalisation des trottoirs en enrobé route des coteaux	23 288.93
du lyonnais	23 200.93
Plaques numérotation des rues	8 471.91
Fournitures de rangement	91.84
Acquisition d'un véhicule électrique	21 905.16
Acquisition écran de projection	638.89
Imprimante espace jeune	118.47
Changement poste direction écoles	1 934.40
Tablette samsung	270.00
Réparation portable lenovo	370.80
Licence disque dur	400.80

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2021



- Immobilisations incorporelles
- Subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles
- Emprunts et dettes assimilées
- Opération 326 construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salle de classes
- Opération 328 Revitalisation du centre-bourg
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Mobilier périscolaire	582.73
Poubelle crayon	1 128.00
Matériel déroulement élections	2 858.40
Panier Basket espace jeunes	208.11
Matériels d'entretien restaurant scolaire	118.51
Diverses fournitures bibliothèques	414.85
Livres bibliothèque	8 430.18
Canne pour couchette école maternelle	86.18
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	151 693.64
Total des dépenses réelles hors opération	240 144.71
Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine	2 385 347.15
centrale et de salle de classes – opération 326	2 303 347.13
Revitalisation du centre-bourg – opération n°328	32 888.05
Total des dépenses réelles votées par opération	2 418 235.20
Total des dépenses réelles de l'exercice	2 658 379.91
Chap 40-41 Opérations d'ordre	58 257.04
Total des dépenses d'ordre de l'exercice	2 716 636.95
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	2 716 636.95

Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

V-2-1-C: Etat des demandes associées aux dépenses prévisionnelles d'investissement 2022

L'estimation des dépenses réelles d'investissement est issue des propositions de crédits soumises par l'ensemble des services et commissions. Elles seront ensuite réétudiées par le groupe de travail finances avant d'être soumises à l'approbation du Conseil municipal dans leur version définitive lors du vote du budget primitif 2022.

Prévisions 2022 (RAR 2021 crédits nouveaux 2022)	Prévision 2022 (RAR 2021 + crédits nouveaux 2022)	Observation
Dépenses réelles hors opérations		
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	151 491.22	Remboursement annuité du capital de la dette
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	34 500.00	Logiciels connecteur site internet
2051 - Logiciel	10 000.00	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées (hors opérations)	42 500.00	
Dont Privé – Bâtiments et installations	42 500.00	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (hors opérations)	417 388.00	
Dont		
Terrains nus	24 626.00	
Terrains aménagés autre que voirie	35 000.00	
Cimetière	16 000.00	Acquisition d'un colombarium
Autres agencements et aménagements de terrains	106 280.00	
Plantations arbres et arbustes	350.00	
Hôtel de ville	50 000.00	
Autres bâtiments publics	14 000.00	
Bâtiments scolaires	71 046.00	
Installations de voirie	9 000.00	
Autre matériel et outillage incendie et défense civile	2 800.00	
Autres installations matériel et outillage technique	12 381.00	
Matériel roulant	36 500.00	
Autres matériel outillage, incendie et défense civile		

Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Autres installations, matériels et outillages techniques		
Autres bâtiments publics		
Matériel de bureau et matériel informatique	9 736.00	
Mobilier	11 659.00	
Autres immobilisations corporelles	18 010.00	
Total des dépenses réelles d'investissement votées hors opération	645 879.22 €	

	Montant	
Prévision investissements par opération année 2022	prévision	Observations
Opération 325 "Projet château brun"	220 000.00 €	
Opération 326 "construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine		
centrale et de 3 salles de classe	70 000.00 €	
Opération 328 " Revitalisation du centre-bourg"	1 148 562.00 €	
Opération 329 "aménagement salle de classe »	370 000.00 €	
Total dépenses prévisionnelles d'investissement votées par opération		
2022	2 454 441.22 €	
Dépenses d'ordre d'investissement 2022	532 930.33€	Opérations de transfert entre sections
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS 2022	2 987 371.55 €	

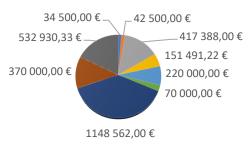
Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2022



- Immobilisations incorporelles
- Subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles
- Emprunts et dettes assimilées
- Opération 325 Château Brun
- Opération 326 construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salle de classes
- Opération 328 Revitalisation du centre-bourg Parvis église Parvis Poste

Total: 2 987 371.55 €



V-2-2: RECETTES D'INVESTISSEMENT

V-2-2-A: Evolution des recettes d'investissement à l'échelle du mandat

Montants (en €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	773 131.49	836 601.90	875 957.01	1 039 925.21	767 764.56	1 285 190.36	1 873 363.46
Dont principalement		<u> </u>					
Excédents de fonctionnement capitalisés	463 888.89	528 544.37	477 321.25	434 847.55	472 133.65	498 909.48	523 486.74
Amortissements des immobilisations	74 501.37	69 094.09	90 764.23	111 718.22	108 649.05	118 453.47	126 365.28
Cession de matériel							
Opérations patrimoniales				25 120.00	63 200.00		50 723.37
FCTVA (dont fonds d'accroissement documentaire)	126 721.06	86 191.96	141 076.67	127 875.99	72 771.06	35 920.74	95 793.63
Taxe Locale d'Equipement - Taxe d'aménagement	77 791.78	147 848 .18	113 794.86	66 859.87	43 010.80	46 217.27	79 202.44
Subventions d'investissement (hors 1328)	30 228.39	4 923.00	53 000.00	267 912.11	8 000.00	135 357.00	197 792.00
Dont		1					
Etat (hors amendes de police)				164 712.11		125 357.00	142 948.00
Département / Région	19 630.20		45 000.00	93 250.00			36 594.00
СОРАМО	8 807.19						8 250.00

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

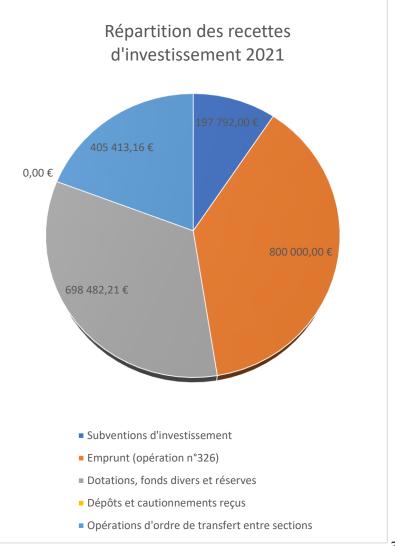


ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Amendes de police	4 465	1 692	4 923	8 000	10 000	8 000	10 000.00
Emprunts							800 000.00

V-2-2-B: Zoom sur les recettes d'investissement 2021

Chapitre 13 – subventions d'investissement	197 792.00 €				
Dont					
Etat – opération n°326 (DETR, DSIL)	179 542.00				
Etat - amendes de police – travaux chemin de la croix- blanche	10 000.00				
Copamo - Aide aménagement acheminement place pillot	8 250.00				
Chapitre 16 – Emprunt (opération n°326)	800 000.00				
Emprunt – opération n°326	800 000.00				
Chap 001 solde exécution repor					
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	698 482.81				
Dont					
FCTVA	95 793.63				
Taxe d'aménagement	79 202.44				
Excédents de fonctionnement capitalisés	523 486.74				
Total des recettes réelles de l'exercice	1 696 274.81				
Chap 40 et 41Opérations d'ordre de transfert entre section et opération en patrimoine	177 088.65				
Total des recettes d'ordre de l'exercice	177 088.65				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	1 873 363.46				





V-2-2-C: Analyse des recettes d'investissement 2021 et perspectives 2022



Le solde d'exécution d'investissement reporté

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice 2021	2 716 636.95	1 873 363.46
Résultat de l'exercice 2021	843 273.49	
Report de l'exercice 2020		405 413.16
Résultat cumulé (réalisations 2021 + report 2020)	437 860.33	
Reste à réaliser à reporter en 2021	678 654.00	294 208.00



L'excédent de fonctionnement capitalisé

Détermination du besoin de financement : solde d'exécution d'investissement cumulé au 31/12/2021 : + 405 413.16 - 843 273.49€= - 437 860.13 €+ Restes à Réaliser 2021 (recettes)= 294 208.00 € = - 143 652.13€ Restes à Réaliser 2021 (dépenses) = 678 654.00 € = - 822 306.13 € (besoin de financement).

Résultat de la section de fonctionnement 2021 : + 762 495.83

Considérant la projection des dépenses d'investissement 2021, il sera toutefois proposé d'affecter ce résultat en totalité en section

d'investissement. Il restera une perte à reportée d'un montant de 58 810.50€

L'amortissement des immobilisations de l'exercice : 112 173.10 € (- 8 % par rapport aux crédits ouverts en 2021)



Estimation du virement de la section de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement fait partie intégrante du plan de financement de la Commune. La projection pour 2022 du montant du virement entre sections s'élève à 200 640.64 €.



La Taxe d'Aménagement

La taxe déménagement est en forte augmentation par rapport aux années précédentes. On atteint 71.37% d'augmentation en 2021



Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les ressources issues du FCTVA de droit commun applicable aux dépenses d'investissement éligibles en n-2 sont en forte augmentation de 166%. Les dépenses éligibles ayant progressé en 2020, le montant prévisionnel pour 2022 est estimé à hauteur de 200 000€ (+115 %). Une nouvelle trajectoire à la hausse qui se confirmera lors des exercices comptables suivants.

Les subventions d'investissement



Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

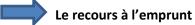


ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

En 2021, les subventions perçues au titre de la DETR s'élèvent à 36 594€ et 132 948€ au titre de la subvention accordée par la Région.

En 2022, la commune demandera le solde des versements au titre des subventionnements accordés par l'Etat en 2019 dans le cadre de l'opération de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classes, et ce dès que tous les travaux seront terminés et que toutes les réserves seront soldées (soit 20 406€ pour la DETR et 108 000€ pour la DSIL). En outre, il restera à percevoir le solde de la subvention accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour cette même opération dans le cadre du contrat « ambition Région » à hauteur de 42 052 €. Le solde des subventions associées à cette opération au titre de l'exercice 2022 s'élèvera donc à 170 458,00 €.

Par ailleurs, le produit des amendes de police perçu en 2021 s'élève à hauteur de 10 000 € au titre de la seconde tranche des travaux d'aménagement du secteur de la Croix-Blanche.



La commune a contracté un nouvel emprunt en 2021 à hauteur de 800 000,00 € dans le cadre du financement de l'opération de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe. Un montant de 600 000€ avait été inscrit aux RAR 2021 aucun montant ne sera inscrit aux crédits nouveaux 2022.

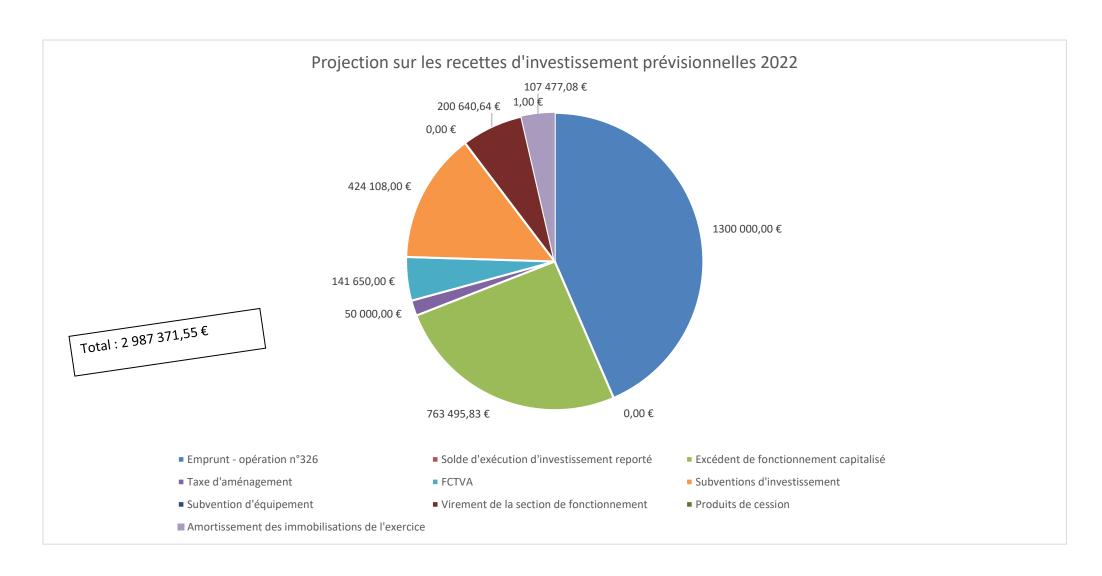
Considérant le besoin de financement de la section d'investissement au titre de l'exercice 2022, la commune devra recourir à un nouvel emprunt en cours d'exercice (cf. Etat de la dette et perspectives).

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE





VI / ETAT DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

VI-1 – La structure de la dette

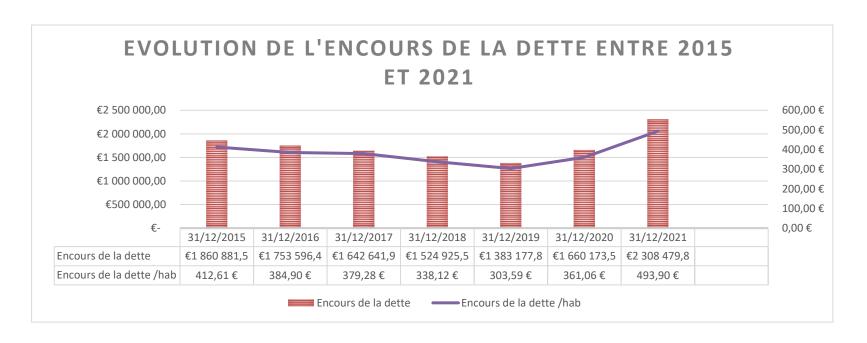
La structure de la dette commune repose sur 4 emprunts dont aucun n'est classifié comme étant à risque selon la grille GISSLER au 31/12/2021 (classification A-1).

Libellés	Emprunt n°AR011691	Emprunt n°AR011692	Emprunt n°B365	Emprunt n°A0120317
Objet de l'emprunt	Construction de la Salle	e d'Animation Rurale	Acquisitions foncières en centre-bourg et chemin de la Maillarde	Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe
Organisme prêteur	Caisse d'E	pargne	Crédit Mutuel	Caisse d'Epargne
Montant de l'emprunt	600 000 €	700 000 €	1 000 000 €	1 200 000,00 €
Durée du remboursement	25 ans	25 ans	20 ans	25 ans
1 ^{ère} échéance de remboursement du capital	25/03/2005	25/09/2005	31/07/2012	25/08/2021
Profil d'amortissement	Amortissement progressif	Amortissement progressif	Amortissement progressif	Amortissement progressif
Périodicité des amortissements	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle
Structure des taux d'intérêts jusqu'au remboursement de l'emprunt	Taux variable simple – index Euribor 12 mois assorti d'une marge de 0,18 %	Taux fixe simple	Taux fixe simple	Taux fixe simple
Niveau des taux d'intérêts à la date du 31/12/2021	0 %	2.32 %	4.85 %	0,61 %
Capital restant dû au 31/12/2021	241 875.59 €	273 260.29 €	642 009.41 €	1 151 334,60 €

VI-2 – La gestion de la dette entre 2015 et 2021



VI-2-1: Une nouvelle trajectoire de l'encours de la dette à partir de 2021



Il est à noter que la moyenne de l'encours de la dette communale/hab de la strate s'élevait en 2018 à 773 €/hab contre 338.12 €/hab à l'échelle de la commune (source : données issues de la publication DGCL 2021 – « les collectivités locales en chiffres en 2021 »).

VI-2-2 / Evolution de l'épargne de la Commune – une trajectoire favorable de la capacité d'autofinancement brute

Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute (CAF) de la commune aussi appelée épargne brute représente l'excédent résultant du fonctionnement et est calculée par la différence faite entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. Elle représente le socle de la richesse financière communale.

Après avoir augmenté de + 7.70 % entre 2019 et 2020, la CAF brute communale a augmenté de + 7,70 % entre 2020 et 2021 atteignant son niveau le plus élevé depuis 2014, de même que la CAF nette.

Reçu en préfecture le 08/03/2022

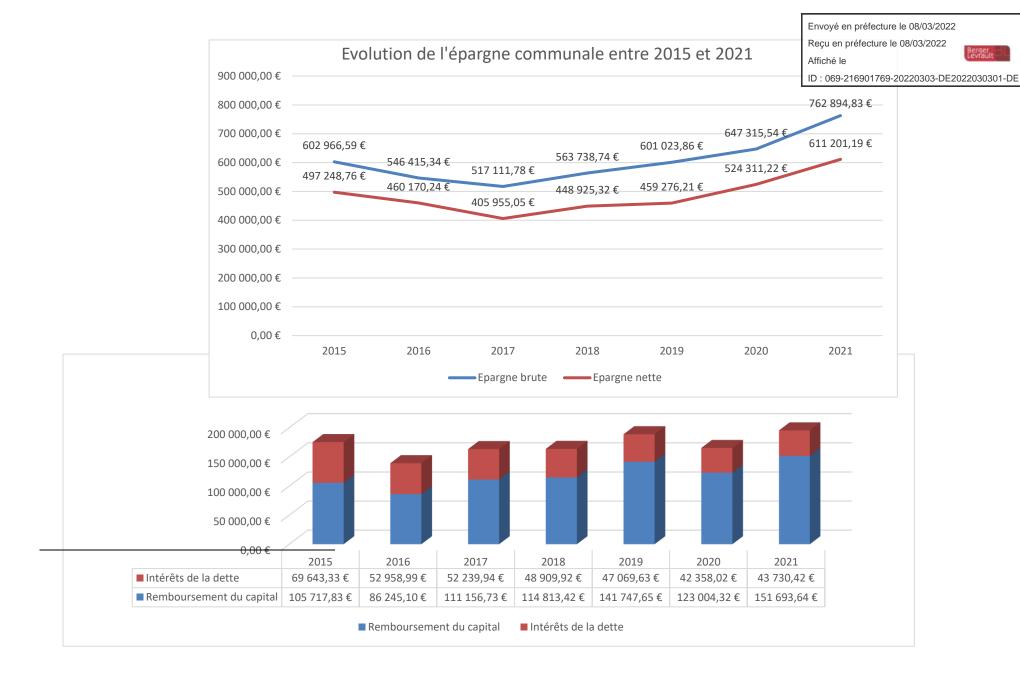
Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

L'augmentation de la CAF communale repose sur une augmentation plus importante des recettes réelles de fonctionnement que celle observée au niveau des dépenses réelles de fonctionnement.

Montants (en €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des recettes réelles de fonctionnement (A)	2 906 477.18	2 906 084.12	2 855 754.63	2 972 420.69	3 043 877.82	2 951 463.47	3 448 081.96
Produits de cession (B)			500.00	100.00		9 000.00	1.00
Recettes réelles de fonctionnement hors produits de cession (C)	2 906 477.18	2 906 084.12	2 855 254.63	2 972 320.69	3 043 877.82	2 951 373.47	3 448 080.96
Dépenses réelles de fonctionnement (D)	2 303 510.59	2 359 668.78	2 338 142.85	2 408 681.95	2 442 853.96	2 304 057.93	2 685 186.13
CAF – Epargne Brute (E = C-D)	602 966.59	546 415.34	517 111.78	563 738.74	601 023.86	647 315.54	762 894.83
Annuité – remboursement capital (F)	105 717.83	86 245.10	111 156.73	114 813.42	141 747.65	123 004.32	151 693.64
Epargne nette (G =E-F)	497 248.76	460 170.24	405 955.05	448 925.32	459 276.21	524 311.22	611 201.19

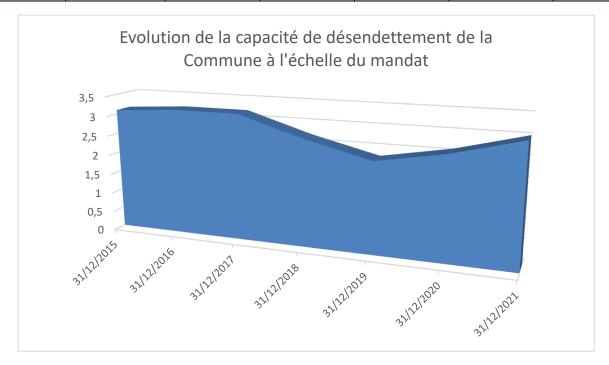




VI-2-3 – Un changement de trajectoire de la capacité de désendettement à observer à compter de 2021

La capacité de désendettement d'une Commune est une mesure de sa solvabilité financière. Elle permet de déterminer la durée théorique nécessaire au remboursement intégral du capital de la dette, si la Commune décidait d'y consacrer la totalité de son épargne brute. La capacité de désendettement de la commune en 2021 s'élève à 3.03 années contre 2.6 années en 2020. Elle a fortement augmenté suite à l'opération de construction du restaurant scolaire et de la cuisine centrale. A l'échelle nationale, la capacité de désendettement des communes de la strate (médianes des valeurs positives) s'élevait à 4,1 années (Source : données issues du rapport de la Cour des Compte sur la situation financière des collectivités territoriales et leurs établissements publics en 2020).

Montants (en €)	2015	2017	2017	2018	2019	2020	2021
CAF – Epargne Brute (E = C-D)	602 966.59	546 415.34	517 111.78	563 738.74	601 023.86	647 315.54	762 894.83
En cours de la dette (H)	1 860 881.52	1 753 596.48	1 642 641.91	1 524 925.50	1 383 177.85	1 660 173.53	2 308 479.89
Capacité de désendettement (H/E)	3.1 années	3.2 années	3.2 années	2.7 années	2.3 années	2.6 années	3.03 années





VII / PROGRAMMATION PLURIANNUELLE PREVISIONNELLE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2021-2025 ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA DETTE

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX - ECHEANCIER DE REALISATION DES DEPENSES

	2022	2022	2023	2024	2025
Dépenses financières (remboursement du capital de la dette + cautions)	207 491,22 €	207 491,22 €	211 685,88 €	220 042,74 €	234 566,14 €
Dépenses d'équipement hors opérations	146 708,11 €	417 388,00 €	250 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €
Dépenses d'équipement votées par opération					
Projet "Château Brun" - opération 325	0,00€	310 000,00 €			
Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classes - opération 326	2 385 347,15 €	70 000,00 €			
Revitalisation du centre-bourg - opération 328	32 888,05 €	1 148 562,00 €	500 000,00 €		
Aménagement salles de classes - opération 329		370 000,00 €		•	
Projet "groupe scolaire" - opération 330	0,00€	0,00€	0,00€	400 000,00 €	400 000,00 €
Total des dépenses d'équipement votées par opération	2 418 235,20 €	1 898 562,00 €	500 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Total des dépenses d'investissement - besoin de financement pluriannuel	2 772 434,53 €	2 523 441,22 €	961 685,88 €	845 042,74 €	859 566,14 €



DETERMINATION DE LA CAPACITE DE FINANCEMENT PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres externes					
FCTVA Investissement N-2	95 794,00 €	176 154,08 €	410 390,93 €	370 552,00 €	120 000,00 €
Taxe d'aménagement	79 202,00 €	50 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Sous-total ressources propres externes	174 996,00 €	226 154,08 €	480 390,93 €	420 552,00 €	170 000,00 €
Ressources propres internes					
Epargne brute / autofinancement prévisionnel	523 487,00 €	763 490,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Valorisation du patrimoine communal – vente de terrain(s)	50 723,18 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Sous-total ressources propres internes	574 210,18 €	763 490,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Ressources externes					
Subventions d'équipement	36 594,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Subventions d'investissement (20 % du montant de l'opération- annualité 50 %)	161 198,00 €	410 095,00 €	434 316,73 €	24 000,00 €	136 000,00 €
Emprunt	800 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00€	100 000,00 €	250 000,00 €
Sous-total ressources externes de l'exercice	997 792,00 €	1 710 095,00 €	434 316,73 €	124 000,00 €	386 000,00 €
Total des ressources	1 746 998,18 €	2 699 739,08 €	1 264 707,66 €	894 552,00 €	906 000,00 €

Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

Besoin de financement résiduel	1 025 436,35 €	-176 297,86 €		0,00€	
Capacité d'investissement résiduelle			303 021,78 €	49 509,26 €	46 433,86 €

Mobilisation du fonds de roulement	1 025 436,35 €	-176 297,86 €			
Capacité de financement	2 772 434,53 €	2 523 441,22 €	961 685,88 €	845 042,74 €	859 566,14 €
Fonds de roulement en début d'exercice	964 840,00 €	540 693,09 €	716 990,95 €	670 012,73 €	719 521,99 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	540 693,09 €	716 990,95 €	670 012,73 €	719 521,99 €	765 955,85 €
Niveau du fonds de roulement	fonds de roulement	fonds de roulement très faible	fonds de roulement très faible	fonds de roulement très faible	fonds de roulement très faible

			Calendrier prévisio	nnel de mobilisa	tion de l'emprunt	
	Montant de l'emprunt	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunt n°1 - opération n°326 - restaurant scolaire, cuisine centrale, salles de classe	800 000,00	800 000,00 €				
Emprunt n°2 - opération n°326 - restaurant scolaire, cuisine centrale, salles de classe	400 000,00		400 000,00 €			
Montant total du financement par l'emprunt associé à l'opération n°326	1 200 000,00					
Emprunt n°3 - opération n°328 - revitalisation du centre-bourg	900 000,00		900 000,00 €	0,00€		
Emprunt n°4 Aménagement salles de classes - opération 329	0,00 €					
Emprunt n°5 - opération n°330 - Groupe scolaire	350 000,00				100 000,00 €	250 000,00 €
Total	3 650 000,00	800 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00€	100 000,00 €	250 000,00 €

Reçu en préfecture le 08/03/2022

ffiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

	Annuités de remboursemen	t du capital de la dett	e à l'échelle du mandat	(hyp, profil amortiss	sement constant - ho	rs emprunt n°1)
	Durée	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement emprunts existants		103 028,24 €	106 798,96 €	110 721,00 €	114 803,57 €	119 051,01 €
Emprunt n°1 - opération n°326 - restaurant scolaire, cuisine centrale, salles de classe	25 ans	48 665,40 €	44 692,26 €	44 964,88 €	45 239,17 €	45 515,13 €
Emprunt n°2 - opération n°326 - restaurant scolaire, cuisine centrale, salles de classe	20 ans		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Emprunt n°3 - opération n°328 - revitalisation du centre-bourg	25 ans		36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
Aménagement salles de classes - opération 329	20 ans		0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Emprunt n°4 - opération n°330 - Groupe scolaire	20 ans				4 000,00 €	14 000,00 €
Total		151 693,64 €	207 491,22 €	211 685,88 €	220 042,74 €	234 566,14 €

Capital Restant dû au 31/12/n	2 708 479,89 €	3 800 988,67 €	3 589 302,79 €	3 469 260,05 €	3 484 693,91 €
Capacité de désendettement au 31/12/n (en années)	5,17	4,98	10,26	9,91	9,96

capacité de désentemment - grille de lecture indicative
en dessous de 5 ans : situation très bonne
entre 5 et 10 ans : situation normale
entre 10 et 12 ans - seuil d'alarme
au dessus de 12 ans : critique

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20220303-DE2022030301-DE

VIII / EVOLUTION DES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMPAMO 2021-2022

Les montants reversés par la Commune à la COPAMO au titre du reversement de l'**Attribution de Compensation** sont stabiles ces dernières années à hauteur de 110 052 €. Aussi, il sera proposé de maintenir les prévisions à niveau constant en 2022.

Le recours au « fonds de concours » :

La Commune a bénéficié pour la troisième année consécutive du fonds de concours de la COPAMO au titre de la « compétence jeunesse » dans le cadre de la reprise de la gestion de l'espace jeunes par la Commune (22 067 €). Ce fonds de concours est reconduit en 2022.

Le recours à l'expertise technique du personnel de la COPAMO

La Commune poursuit sa collaboration avec la COPAMO dans le cadre du poste de Revitalisation Urbaine. Aucun versement n'a été effectué par la Commune en 2021. Aucun montant n'est prévu en 2022.

De surcroît, la Commune bénéficie de l'expertise administrative et technique de personnels de la COPAMO via sa plateforme d'ingénierie, dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe ainsi que du recrutement d'un prestataire pour la cuisine centrale. La Commune a versé un montant de 18 550.78€ en 2021. Le montant à prévoir de reverser en 2022 est évalué à 7 610 €.